

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du 16 octobre 2024

**RÉSOLUTION N°1**  
**VALIDATION DES LIBERALITES ACCEPTEES**  
**PAR LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES**  
**POLITQUES**

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier les articles 1<sup>er</sup>, 21 et 23 ;

Vu la résolution du Conseil d'administration du 11 décembre 2019 ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : De valider les libéralités consenties par les fondations *Education Above All* et *David R. Graham* au profit de la Fondation, et dont la présentation et les montants sont précisés dans la note synthétique qui lui a été remise.

**Article 2** : De valider, dans le cadre des délégations de pouvoirs qu'il a consenties à la Présidente, en application de la résolution du 11 décembre 2019, les libéralités acceptées par la Fondation et présentées dans la note synthétique qui lui a été remise.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec  
20 voix *pour*, 1 voix *contre* et 1 abstention des membres présents ou représentés.



Laurence Bertrand Dorléac

A handwritten signature in black ink.

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du 16 octobre 2024

## RESOLUTION N°2

APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS,  
DE MOYENS ET DE PERFORMANCE (COMP) 2024-2026  
AVEC LE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE (MESR)

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu les articles 1<sup>er</sup> et 21 de l'annexe au décret n°2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

Décide, en un article unique :

D'approuver le projet de contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2024-2026 avec le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche (MESR), dont les termes et conditions essentiels ont été présentés dans la note qui lui a été remise, en vue de sa finalisation avec le MESR.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec  
21 voix *pour* et 1 voix *contre* des membres présents ou représentés.



Laurence Bertrand Dorléac

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "L. Bertrand Dorléac".

Présidente du Conseil d'administration de la FNSP